SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://snudifo69.com

Réforme des MEEF : une usine à gaz qui va ubériser l'Ecole et aggraver les conditions de travail des personnels !

Dès la rentrée 2021-2022, les concours seront repoussés en fin de M2 (alors qu'ils ont lieu actuellement en fin de M1). La titularisation se fera donc au plus tôt à BAC + 6 ! Cette réforme prévoit de proposer dès la prochaine rentrée aux étudiants de master MEEF, qui seront en 2ème année ayant échoué au CRPE 2021, d'être contractuels en responsabilité de classe. Ils effectueront un service de 8H hebdomadaire payé 664€ nets par mois correspondant à 33% du temps de travail.

Des étudiants contractuels affectés à tiers temps en responsabilité dans les écoles

Lors du conseil académique de formation du 19 mai, des précisions ont été données sur la manière dont cette usine à gaz sera mise en place dans notre département. Dans le Rhône, les étudiants contractuels à tiers temps compléteront :

- Tous les directeurs d'écoles de 8 classes (1/3 de décharge)
- Des directeurs ayant 1/4 de décharge
- Des enseignants à 75%

Dans ces 2 dernières situations, ils devront effectuer un stage massé en responsabilité de 3 semaines pour travailler à hauteur des 33% prévus par leurs contrats.

Des conséquences pour les directeurs, les collègues à temps partiels, les TRS

Bon nombre de directeurs, en plus de leurs tâches qui ne cessent de s'accroître, vont donc se retrouver complétés par des étudiants contractuels n'ayant pas le concours et n'ayant jamais enseigné en responsabilité !

D'autre part, on comprend maintenant pourquoi l'inspecteur d'académie tente de limiter les temps partiels à 50% ou à 80% au profit des temps partiels à 75% : il cherche à caser les étudiants contractuels ! Le « blocage » de ces postes « berceaux » aura également d'autres conséquences : autant de compléments de service enlevés au TRS ! Ces compléments de temps partiels confisqués s'ajoutent aux postes réservés pour les professeurs des écoles stagiaires !

Les directeurs deviennent d'office « tuteurs » de leur complément contractuel !

Les étudiants contractuels qui complèteraient les adjoints à temps partiel auraient comme « tuteurs » des PEMF. Quant à ceux qui complèteraient les directeurs, ils auraient comme « tuteurs » … ces mêmes directeurs !!!

Inadmissible ! Les directeurs ont bien assez de tâches à accomplir pour qu'on leur en rajoute encore avec cette « mission » ! Le SNUDI FO alerte depuis des mois les collègues sur les conséquences de la Loi Rilhac, en particulier sur la délégation de compétences concernant la formation. Avec cette nouvelle réforme, nous y sommes !

Toujours pas de décharge à 33% pour les PEMF !

Alors qu'il avait la possibilité d'accorder les 33% de décharge prévus règlementairement pour les PEMF (qui ne bénéficient que de 25% de décharge) comme cela se passe dans l'Ain, l'inspecteur d'Académie refuse cet « effort » budgétaire qui ne couterait pourtant pas grand-chose !

Enfin, les représentants du recteur ont également apporté des précisions au niveau du calendrier : les « affectations » des étudiants leur seront annoncées aux alentours du 18 juillet. Ainsi les directeurs et les adjoints complétés par des étudiants contractuels ne connaîtront leur complément au mieux qu'au milieu de l'été !

Le SNUDI-FO qui revendique l'abandon de cette réforme, exige en tout état de cause :

- Que seuls les directeurs n'aient pas à être « tuteurs » en étant complétés par des étudiants contractuels
- Que tous les collègues ayant sollicité un temps partiel se voient accorder la quotité choisie
- Que les TRS puissent choisir les compléments de temps partiel avant toute affectation d'étudiants contractuels
- Que les PEMF bénéficient d'une décharge de 33%

Le SNUDI-FO revendique l'abandon de cette réforme

Cette réforme, qui permet au ministre d'affecter des étudiants contractuels payés au lance-pierre sur des postes en responsabilité en lieu et place d'enseignants fonctionnaires d'Etat recrutés sur concours, va donc également créer une invraisemblable usine à gaz qui aura des conséquences sur les conditions de travail des personnels

Pour la FNEC FP FO, cette réforme d'austérité doit être retirée ! L'ubérisation de l'école ça suffit ! Il faut des postes pour recruter des enseignants fonctionnaires en nombre suffisant !